



Conciliation et incidence sur les assedic

Par **betrancourt**, le **23/08/2009** à **10:26**

Bonjour,

j'ai été licencié en avril.

j'ai pris un avocat et entamé une procédure prudhommale.

lors de la conciliation nous ne sommes pas parvenus à un accord, puis avons trouvé un terrain d'entente par courriers interposés.

ma question est la suivante : je dois recevoir le versement de cette conciliation prochainement, quelle incidence pour les assedic ?

j'ai été indemnisé à partir du 1er juillet (3 mois de carence liés aux iccp).

étant donné cette conciliation, les assedic peuvent ils me réclamer ce qu'ils m'ont versé ?

merci